

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce DU DISTRICT DE MONTREAL

PRESIDENT

M. ISAIE PRÉFONTAINE, Bourgeois, 107 St-Jacques.

1er VICE-PRESIDENT

M. A. V. ROY, I. C. et industriel, 229, rue Notre-Dame-Est.

TRESORIER

M. JOSEPH FORTIER, fab. papetier, 210 Notre-Dame-Ouest.

2me VICE-PRESIDENT

M. FRED. C. LARIVIÈRE, Marchand en gros, 911 St-Laurent.

SECRETARE

M. FORTUNAT BOURBONNIÈRE, Avocat, 76 St-Gabriel.

CONSEILLERS

M. Beaudry Narcisse, bijoutier, 287 rue Ste-Catherine Est.
M. Berthiaume Hon., Trefflé, C. L., propriétaire de "La Presse".
M. Boivin W. U., marchand, 335 St-Laurent.
M. Brodeur Alph. N., marchand, 533 Ste-Catherine Est.
M. Chaput Armand, maison "Chaput Fils & Cie", 4, De Bresoles.
M. Daoust Emilien, librairie Beauchemin, 256, St-Paul.
M. Gonthier Geo., Comptable public, 17, Côte Place d'Armes.
M. Gravel Ludger, négociant, 26 Place Jacques-Cartier.
M. Hardy A. H., voyageur de com.erce, 28, carré St-Louis.
M. Labrecque J. O., marchand de charbon 141 Wolfe.

M. Lésperance A. P., gérant Banque d'Épargnes, 176, St-Jacques.
M. Marceau E. D., marchand de thés et cafés, 285, St-Paul.
M. Marchand J. T., marchand de bois, 1232, Ste-Catherine Est.
M. Martin C. E., marchand en gros, 336 St-Paul.
M. Mullarkey J. P., entrepreneur de chemins de fer, Ch. 221, Christine Bldg.
M. Perrault Ovide S., gér. Imperial Tobacco Co. of Canada, Ltd., 989, St-Antoine.
M. Prud'homme Alex., marchand de fer, 19, De Bresoles.
M. Tarte Ls Jos., co-propriétaire "La Patrie".
M. Vaillancourt J. A., marchand de provisions, 580 St-Paul.
M. Vallières S. D., bourgeois, 1431 St-Hubert.

Autres membres du Conseil ex-officio

ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, March. de bois, 2395, Bl. St-Laurent.
M. H. Laporte, Epicier en gros, 562, St-Paul.
M. Jos. Contant, Pharmacien, 281, Notre-Dam Est.
Hon. Alph. Desjardins, Avocat, Ch., 26, Board of Trade Bldg.

M. L. E. Geoffron, Epicier en gros, Maison Chaput & Fils.
M. D. Masson, ancien négociant, ch. 21, 107, rue Saint-Jacques.
M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 3, Côte Place d'Armes.
M. C. H. Catelli, industriel, 25 et 27, William.

ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. Guillaume Boivin, ancien fabricant de chaussures, 284 Bl. St Laurent.
M. Alph. Racine, Marchand en gros, 340 St Paul.
M. L. J. A. Surveyer, marchand de quincailleries, 52, St-Laurent.

Hon. J. D. Rolland, Manufacturier de papier, 14 St Vincent.
M. Ubalde Garand, Courtier, 116 St Jacques.
M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, Bld St-Laurent.

PRESIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE CONSTRUCTION

M. Trefflé Charpentier, Jr, Entrepreneur, 157 Papineau.

AUDITEURS

M. A. P. Frigon, 17, Côte de la Place d'Armes.

M. P. H. Dufresne, 97, St-Jacques.

COMMISSIONS PERMANENTES POUR 1909-10

Le Président fait partie ex-officio de toutes les Commissions.

ARBITRAGE. — TRIBUNAL D' — MM. les Officiers en charge, les anciens Présidents et Vice-Présidents.

AFFAIRES MUNICIPALES. — MM. C. H. Catelli, président; Trefflé Charpentier, Ludger Gravel, H. Laporte, J. O. Labrecque, J. T. Marchand, J. P. Mullarkey, Damase Parizeau, S. D. Vallières.

AGRICULTURE ET COLONISATION. — MM. D. Parizeau, président; Hon. T. Berthiaume, G. Boivin, E. Blanchard, P. Arthur Côté, W. A. Huguenin, Hon. J. D. Rolland, L. Jos. Tarte, Rod. Tourville.

BEURRE ET FROMAGE. — MM. J. A. Vaillancourt, président; W. Champagne, Arm. Chaput, Chs Langlois, Adélar Fortier, Z. Limoges, N. Lapointe.

BULLETTIN. — MM. Jos. Contant, président; N. Beaudry, E. Daoust, Hon. Alph. Desjardins, A. J. de Bray, S. D. Joubert, H. Godin, L. J. Loranger, O. S. Perrault, Ls Jos. Tarte, F. Bourbonnière.

COMPTABILITE. — MM. E. D. Marceau, président; Michel Benoit, Alf. Cinq-Mars, C. A. Gagnon, P. A. Gagnon, Geo. Gonthier, A. P. Frigon, Fred. C. Larivière, A. P. Simar.

CURS ET PEaux. — MM. Ludger Gravel, président; Raoul Claude, F. B. Drouin, E. Galibert, L. E. Gauthier, J. Daoust, Alf. Lambert, Jean Lamoureux, J. B. A. Lanctôt.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES. — MM. A. V. Roy, président; Hector Barsalou, C. H. Catelli, E. Daoust, G. Deserres, Geo. Esplan, Jos. Fortier, J. R. Laurendeau, Alex. Machéras, J. T. Marchand, Oscar Mathieu, O. S. Perrault.

EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES. — MM. Armand Chaput, président; J. J. Duffy, J. O. Déziel, J. Ethier, Nap. Gendreau, Alb. Hudon, A. A. Labrecque, E. D. Marceau.

EXPOSITIONS ET MUSEES. — MM. G. Boivin, président; Hon. T. Berthiaume, J. A. Beaudry, C. H. Catelli, U. H. Dandurand, A. H. Hardy, A. E. Labelle, J. P. Mullarkey, O. S. Perrault, Louis Perron, L. Jos. Tarte.

MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount Royal Sir Lomer Gouin
S. Beaudin, C. R. A. Kleczkowski, Min. plénip.

FERS ET METAUX. — MM. Alex. Prud'homme, président; J. Davidson, Ludger Gravel, J. W. Harris, Alf. Jeannotte, I. L. Lalleur, Fred. C. Larivière, Arthur Léger, R. Prieur, L. J. A. Surveyer, Jos. Thibault.

FINANCES. — MM. D. Masson, président; Jos. Fortier, U. Garand, J. B. A. Lanctôt, Fred. C. Larivière, A. P. Lésperance, A. V. Roy, L. J. A. Surveyer.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES. — MM. Geo. Gonthier, président; C. H. Catelli, Arm. Chaput, Hon. Alph. Desjardins, L. E. Geoffron, L. Z. Gauthier, H. Laporte, Fred. C. Larivière, E. D. Marceau, D. Masson, A. V. Roy.

LEGISLATION. — MM. Hon. Alph. Desjardins, président; Hon. F. L. Béique, Hon. T. Berthiaume, Hon. N. Pérodeau, A. N. Brodeur, Edmond Brossard, C. H. Catelli, L. J. Loranger, F. Bourbonnière.

MINES, BOIS ET FORETS. — MM. J. T. Marchand, président; T. Charpentier, A. A. Larocque, J. O. Labrecque, Octave Lemay, J. P. Mullarkey, Hon. J. D. Rolland, Rod. Tourville.

NOUVEAUTES. — MM. Alph. Racine, président; W. U. Boivin, J. N. Dupuis, Geo. B. Fraser, J. O. Gareau, A. H. Hardy, C. E. Martin, D. Mercure, S. Robitaille, J. H. P. Saucier, A. I. Vallières.

PRODUITS CHIMIQUES. — MM. Paul J. Ledue, président; Jos. Contant, Arthur Décairy, J. G. A. Filion, J. A. E. Gauvin, S. Lachance, Henri Lanctôt, A. J. Laurence, Geo. A. Simard.

TRANSPORTS, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. — MM. J. P. Mullarkey, président; C. H. Catelli, W. U. Boivin, A. N. Brodeur, Hon. Alph. Desjardins, Arm. Lalonde, A. E. Lalonde, Fred. C. Larivière, Oct. Lemay, D. McDonald, D. Masson, A. V. Roy, Hon. J. D. Rolland.

VINS ET LIQUEURS. — MM. Alex. Orsail, président; Arm. Chaput, J. A. Christin, Albert Hébert, L. A. Lapointe, F. X. St-Charles, Jr, J. M. Wilson, L. A. Wilson.

MEMBRES A VIE

MM. C. H. Catelli, Joseph Fortier, Ubalde Garand, Fred. C. Larivière, Arthur C. Larivière, Isaie Préfontaine, F. D. Shallow, Fortunat Bourbonnière.

Conseil de la Chambre Syndicale de la Construction

Président, M. Trefflé Charpentier, jr, 157, Avenue Papineau; 1er Vice-Président, M. Octave Lemay, 147, Cherrier; 2ème Vice-Président, N. Simoneau, 583, Notre-Dame Ouest; Trésorier, M. L. Z. Gauthier, 189, Saint-Jacques; Secrétaire, M. J. E. C. Daoust, 180, Saint-Jacques.

DIRECTEURS

MM. Toussaint Bénéard, 1280, des Erables; L. Z. Mathieu, 356, Workman, J. B. Gratton, 494, Sherbrooke Est; N. T. Gagnon, chambre 26, Board of Trade Bldg.; J. O. Martineau, 1044, St-Denis; J. Benjamin Dagenais, 977, St-Jacques; Wilfrid David, 272, Craig Est.

AVIS DES REUNIONS

Les membres de la Chambre sont invités non seulement à l'assemblée générale qui a lieu le premier mercredi de chaque mois, mais aussi à toutes les autres assemblées du conseil tous les autres mercredis à 3.30 heures p. m.

LE NORD-OUEST CANADIEN

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, exceptés 8 et 20, non réservée pour les homesteads ou réserves pour l'ourir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre, \$10,00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

1. Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon, mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

2. Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

3. Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

4. Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.

JEAN HUDON & CIE Marchands-Tailleurs

87, RUE ST-CHARLES-BORROMÉE

TEL. BELL MAIN 6854



Notre assortiment du Printemps et de l'Été est maintenant au complet et nous sommes en position de remplir toutes les commandes que l'on voudra bien nous donner.

Les dessins sont des mieux choisis et les marchandises des plus fines et du plus chic effet.

Tweeds
à
Habilllements

Draps
à
Paletots

Patrons pour
Vestes
de couleurs

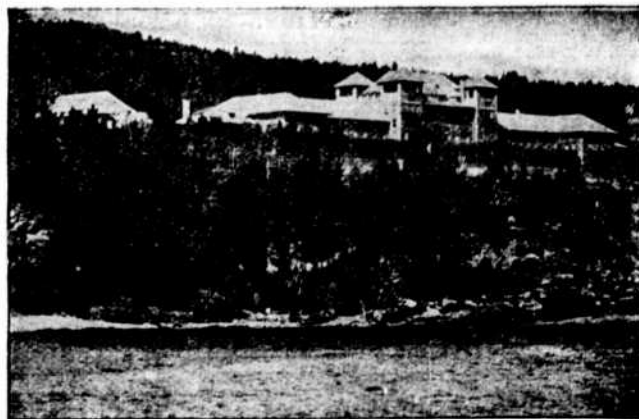
Tweeds
pour Habits
légers.



Une visite à notre magasin vous convaincra.

Compagnie de Navigation

RICHELIEU & ONTARIO



MANOIR RICHELIEU, MALBAIE

" NIACARA A LA MER "

Toronto, par le lac Ontario, les Milles-Iles et les rapides du Saint-Laurent jusqu'à Montréal, delà à Quebec, Malbaie, Tadoussac, la rivière Saguenay jusqu'à Chicoutimi.

MONTREAL - TORONTO - HAMILTON

Par la baie de Quinte et les Miles-Iles

JOS. F. DOLAN,
Agent des passagers,
128, rue St-Jacques,

THOS. HENRY,
Gérant du Trafic
Montréal

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL

10e ANNÉE

Montréal, Mars 1909

No 3

Directeur : FORTUNAT BOURBONNIÈRE

Le bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à midi et de 1.30 à 5 heures p. m.

SOMMAIRE

| | PAGES |
|---|-------|
| 1o Le barrage du Saint-Laurent à la Rivière aux Cèdres..... | 51 |
| 2o Inspection des installations électriques, ascenseurs..... | 53 |
| 3o Nos affaires municipales.— Amendements à la charte de la Cité..... | 53 |
| 4o Le traitement à commission des voyageurs de commerce et son mode de paiement sur l'actif des faillites..... | 54 |
| 5o Bill de la Merchants Light, Heat & Power Co..... | 57 |
| 6o Dépôt d'échantillons de nos produits canadiens, miniers, dans les écoles supérieures de commerce du pays et de l'étranger..... | 58 |
| 7o Abolition des taux de péage sur le pont Victoria..... | 59 |
| 8o Procès-verbaux de la Chambre..... | 59 |
| 9o Augmentation de la police provinciale..... | 66 |
| 10o Intérêts sur les comptes de marchandises..... | 66 |
| 11o Commission permanente du commerce..... | 67 |
| 12o Fédération des chambres de commerce de la province..... | 67 |

LE BARRAGE DU ST-LAURENT À LA RIVIÈRE AUX CÈDRES

RAPPORT DU COMITÉ DES " TRANSPORTS "

Ce comité s'est réuni le vendredi, 19 février 1909.

Étaient présents : MM. J. P. Mullarkey, président du comité, Isaïe Préfontaine, A. V. Roy, Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, Hon. Alph. Desjardins, D. Masson, Jos. Fortier, D. McDonald et le Secrétaire.

Lecture est donnée d'une lettre de la Dominion Marine Association invitant la Chambre à se faire représenter à une conférence qui devait avoir lieu lundi, le 22 février courant, avec le Board of Trade, la Shipping Federation, concernant les projets de barrage du St-Laurent, et d'une autre lettre du Board of Trade priant les délégués de notre Chambre de bien vouloir rencontrer ces divers autres corps commerciaux dans la salle du Conseil du Board of Trade de Montréal, lundi, à 3 heures de l'après-midi.

Le comité a cru devoir, vu l'urgence, charger les personnes suivantes d'agir comme délégués pour la circonstance, savoir : MM. Isaïe Préfontaine, président de la Chambre, A. V. Roy, 1er vice-président, J. P. Mullarkey, président du comité, C. H. Catelli et l'Hon. Alph. Desjardins.

Les délégués sus-nommés ont été chargés de présenter devant la conférence des corps commerciaux ci-dessus énumérés, les vues formulées déjà par cette Chambre dans les rapports qu'elle a antérieurement adoptés, notamment, en date des 6 juillet 1905 et 10 décembre 1907.

Vos délégués se sont ensuite rendus à l'invitation ci-dessus mentionnée et ils ont été d'avis unanime d'endosser la requête suivante à être présentée à la Commission Internationale des voies d'eau limitrophes, pour s'opposer à la sanction sollicitée des travaux projetés par la Cie " Cedars Rapids Manufacturing & Power Co. " sur le fleuve Saint-Laurent :

A l'Hon. Président et aux membres de la Commission Internationale des voies d'eau limitrophes

La requête d'une conférence de délégués dûment autorisés de la Dominion Marine Association, du Board of Trade, de la Shipping Federation et de la Chambre de Commerce, réunis à Montréal, lundi, le 22 février 1909

Expose respectueusement :

1o Qu'en conformité de l'autorisation accordée par résolution de votre Honorable Commission, vos Requérants ont fait un examen approfondi des plans soumis par la Cedars Rapids Manufacturing & Power Co., concernant leurs travaux projetés, la Rivière aux Cèdres dans le fleuve St-Laurent ;

2o Que ces travaux si leur entreprise était autorisée, préjudicieraient gravement aux intérêts de la navigation sur le St-Laurent en détournant les eaux de leur cours actuel, en fermant complètement d'autres cours nécessaires en surchargeant et encombrant le canal à ce point, en entraînant des risques d'accidents dans les travaux projetés et des obstructions possibles, et en causant avec un bouleversement des conditions présentes des conséquences qu'il est impossible à des ingénieurs habiles ou à tous autres experts d'estimer avec la moindre garantie de certitude ;

3o Qu'il appert que les travaux projetés barreaient complètement la rivière à la Compagnie Calvin Ltd, dont les radeaux sont obligés de prendre le canal qu'on propose de fermer et qu'il appert aussi que les routes actuellement en usage par certains bateaux de la Cie de Navigation Richelieu & Ontario et d'autres seront considérablement modifiées ou rendues inutiles, tandis que d'un autre côté, aucune sûreté ne peut être donnée que d'autres moyens également satisfaisants de passer les rapides ne seront fournis ;

4o Que si tant est que des ingénieurs peuvent estimer les volumes probables d'eau et la direction et la vélocité possible ou même probable des courants, l'expérience seule pourrait donner des résultats certains ou régler la très grave question de savoir si les routes maintenant proposées pourraient être sûrement navigables pour les vaisseaux auxquels elle est indispensable ;

5o Qu'il a déjà été établi et admis que des entreprises par des compagnies se chargeant de développements de pouvoirs de manière à prévenir des éventualités futures et pour protéger ou indemniser les intérêts de la navigation, ne devraient pas être acceptées, et que les remèdes et les moyens de prévention adéquats devraient être adoptés avant que de pareilles entreprises ne soient autorisées ;

6o Que vos requérants ont un devoir plus important à remplir que de voir à la simple protec-

tion des intérêts des deux compagnies sus-nommées et que la mention de leur cas n'est citée que pour fournir des exemples tangibles et suffisants en eux-mêmes pour justifier le refus de la sanction des travaux projetés, sans compter tous les autres dangers ou difficultés à redouter, tels que la congestion des canaux, le risque d'accidents à ces travaux et spécialement d'obstruction complète, en outre des divers autres dangers qui ne peuvent qu'être prévus concernant les autres cas dans lesquels la navigation a subi des dommages considérables par l'établissement d'un accroissement dans les taux d'assurance ;

7o Que vos requérants prennent la liberté de référer aux mémoires et aux requêtes antérieurs soumis par eux à votre Honorable Commission dans lesquels ils se sont, par l'entremise de leurs organisations respectives, déclarés absolument opposés à tout développement de pouvoirs sur le St-Laurent et les autres rivières qui pourraient en aucune manière préjudicier aux intérêts de la navigation, soit pour le présent ou pour l'avenir, et sont heureux d'invoquer l'autorité des déclarations de la ligne de conduite clairement exprimée par votre Honorable Commission à l'effet que les intérêts ci-dessus mentionnés doivent être pris en considération au premier chef, vos requérants soumettent humblement par les présentes qu'il appert à l'évidence que ces intérêts majeurs subiraient un préjudice direct et définitif et seraient lésés de la manière la plus sensible par les travaux projetés et que les droits des navigateurs seraient exposés et deviendraient sujets à tous les autres genres de périls et difficultés indirects ci-dessus énumérés, et qu'en conséquence, les plans soumis ne peuvent équitablement recevoir la sanction sollicitée par leurs promoteurs.

Pour quoi vos requérants concluent respectueusement à ce que les plans et projets soumis ne reçoivent pas la sanction de votre Honorable Commission.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

THE DOMINION MARINE ASSOCIATION.
THE BOARD OF TRADE.
THE SHIPPING FEDERATION.
LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Montréal, 23 février 1909.

En conséquence, les membres de ce comité sont d'avis de suggérer au Conseil de cette Chambre d'approuver les démarches faites par eux et d'autoriser le président de cette Chambre à appuyer au nom de la Chambre la requête ci-dessus à être présentée à la Commission Internationale des voies d'eau limitrophes pour s'opposer à la sanction des travaux projetés pour le barrage du St-Laurent et de la Rivière aux Cèdres.

Le tout respectueusement soumis.

J. P. MULLARKEY,
Président du comité.

Adopté le 23 février 1909.

L'INSPECTION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, ASCENSEURS, ETC.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

Ce comité s'est réuni le vendredi, 19 février 1909, sous la présidence de M. A. V. Roy.

Etaient en outre présents : MM. Isaïe Préfontaine, président de la Chambre, Jos. Fortier, Alex. Machéras, G. H. Cagnat et le Secrétaire.

Objet. — Lettre de M. Cagnat, I. C., suggérant le vœu d'un service plus efficace d'inspecteur électricien pour la ville de Montréal et la Province de Québec, afin que toute installation, soit publique ou privée, soit soumise à des inspecteurs qui devront posséder un certificat de capacité.

Votre comité, se basant sur un rapport dans ce sens déjà adopté par notre Chambre en mars 1902, est d'avis :

De réitérer sa demande à la Ville à l'effet qu'un système plus efficace d'inspection de toute installation électrique, d'examen périodiques de telles installations comprenant par exemple, la pose des fils, l'examen des moteurs, dynamos, ascenseurs, etc., etc., soit mis en vigueur le plus tôt possible, et que les inspecteurs officiels nommés à cet effet soient des hommes compétents possédant des certificats de capacité, émanant d'une école technique si c'est possible, et, de plus, de s'adresser également au gouvernement provincial à l'effet qu'un système analogue d'inspection par des inspecteurs officiels dûment qualifiés soit établi pour examiner toute installation électrique et tout transport de force électro-motrice dans la province, afin de protéger les citoyens et habitants de la province contre tout accident résultant d'installations défectueuses et d'abus pouvant provenir d'examen par des inspecteurs nommés par des entreprises particulières pouvant être intéressés à recommander tel ou tel système plus ou moins avantageux ou même dangereux.

Le tout respectueusement soumis.

A. V. ROY,
Président du comité.

Adopté à l'assemblée générale du 3 mars 1909.

NOS AFFAIRES MUNICIPALES

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL COMPOSÉ DES OFFICIERS DE LA CHAMBRE, DU COMITÉ DES " AFFAIRES MUNICIPALES " ET DE " LÉGISLATION "

Ce comité s'est réuni à trois reprises différentes, savoir : le 14 janvier, et ensuite le 11 février et le 23 février 1909.

Etaient présents : MM. Isaïe Préfontaine, président du comité, A. V. Roy, Fred. C. Larivière, Jos. Fortier, Hon. F. L. Béique, Hon. Alph. Desjardins, C. H. Catelli, T. Charpentier, H. Laporte, L. J.

Loranger, A. N. Brodeur, Ludger Gravel, J. O. Labrecque, J. T. Marchand, J. P. Mullarkey, D. Parizeau, S. D. Vallières et le Secrétaire.

A la séance du 14 janvier, il a été d'abord résolu sur motion de M. H. Laporte, de nommer un sous-comité composé de MM. A. V. Roy, C. H. Catelli, T. Charpentier et S. D. Vallières, dont les membres sont autorisés à représenter la Chambre à une conférence des corps commerciaux qui doit avoir lieu le lendemain au Board of Trade, concernant les changements désirables dans la charte de la Cité, avec instruction de faire rapport à ce comité.

Ce comité, sur proposition de l'Hon. F. L. Béique, C. R., secondée par M. H. Laporte, a adopté le 11 février courant la motion suivante, à la majorité des membres présents :

“ Que les délégués de ce comité sont invités à s'entendre avec les délégués des autres corps publics pour la rédaction d'un projet de bill qui donnera effet au rapport qui a été adopté par le Conseil de cette Chambre le 27 janvier dernier, et à faire rapport de ce projet de bill à ce comité aussitôt que possible, afin que le tout soit soumis au Conseil de cette Chambre. ”

A la séance du 23 février courant, M. A. V. Roy fait rapport que depuis la dernière séance de ce comité, un projet de bill a été préparé par les citoyens promoteurs d'un projet amendant la charte de la Cité d'une manière différente et indépendante des démarches en voie d'être faites par le Conseil de Ville auprès de la Législature.

M. L. J. Loranger, avocat, se déclare ensuite prêt à donner communication de ce projet et le fait connaître dans les grandes lignes.

Avant que le comité entre dans l'examen de la rédaction de ce bill, M. C. H. Catelli croit devoir exprimer l'avis que le présent comité ne saurait se considérer autorisé par la Chambre à s'occuper d'aucuns projets de loi autres que de ceux préparés par le Conseil de Ville, vu que la résolution à l'effet de créer ce présent comité n'a été adoptée sur sa proposition à l'assemblée générale spéciale du 30 décembre dernier que pour étudier seule-

ment les projets d'amendements préparés par le Conseil de Ville, et pour aider nos autorités municipales à les obtenir.

Lecture est donnée d'une lettre de M. L. J. Loranger, avocat de la Chambre, exprimant l'opinion que la Chambre ne peut, comme corps, demander au parlement provincial des amendements à la charte de la Cité, en vertu de la loi générale des Chambres de Commerce.

Il est résolu, sur proposition de l'Hon. F. L. Béique, secondée par M. A. V. Roy :

“ Que ce comité, sans exprimer aucune opinion sur le projet de bill qui vient d'être rapporté par le sous-comité, mette ce projet de bill devant le Conseil de la Chambre de Commerce, afin que la Chambre prenne telle action qu'elle jugera à propos. ”

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) ISAÏE PRÉFONTAINE,
Président du comité.

Reçu par le Conseil le 25 février 1909.

LE TRAITEMENT A COMMISSION DES VOYAGEURS DE COMMERCE ET SON MODE DE PAIEMENT SUR L'ACTIF DE LA FAILLITE DE LEURS PATRONS

RAPPORT DU COMITÉ DE " LÉGISLATION "

Ce comité s'est réuni le mardi, 9 mars 1909.

Étaient présents : L'Hon. Alph. Desjardins, président du comité, Isaïe Préfontaine, A. N. Brodeur, E. D. Marceau, invité et le Secrétaire.

Ce comité, après avoir pris en considération une demande de l'Association des voyageurs de commerce de la Puissance sollicitant le concours de cette Chambre pour obtenir un amendement à la loi des privilèges, de manière à faire colloquer les commis-voyageurs pour leur commission de la même manière que les commis le sont pour leur salaire jusqu'à concurrence d'arrages n'excédant pas trois mois, est d'avis de présenter le rapport suivant :

Entrepot pour les fameuses Bibliothèques à sections "Macey"



FOURNITURES DE BUREAUX

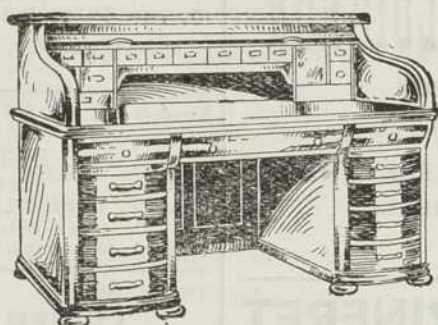
Un grand choix

Pupitres, Bibliothèques,
Chaises de bureaux, Sofas,
Tables, Etc.

Tapis, Rideaux, Prélarts,
"Blinds", Etc.

Horloges et Cadres.

MEUBLES ET LITERIES



Nos marchandises
sont de haute qua-
lité.

Nos prix sont
uniformes et marqués
en chiffres lisibles.

RENAUD, KING & PATTERSON, Ltée

Coin Ste-Catherine
et Cuy

Laporte, Martin & Cie, Limitée

IMPORTATEURS GENERAUX

D'EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

568, RUE SAINT-PAUL,

MONTREAL

DISTRIBUTEURS GENERAUX POUR

| | | |
|----------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Ph. Richard & Cie | Cognac | Brandy |
| Mitchell Bros. | Glasgow | Whisky Ecossois |
| Mitchell & Co., Ltd. | Belfast | Whisky Irlandais |
| J. P. Wiser & Sons. | Prescott | Whisky Canadien |
| Pollen & Zoon | Amsterdam | Gin et Liqueurs |
| G. Pims & Co. | Londres | Old Tom Gin |
| Blandy Bros. | Madere | Vins Madere |
| Real Campanhia Vinicola | Portugal | Vins de Port |
| Motta & Vaz | Portugal | Vins de Port |
| Diez Hermanos | Jerez de la Frontera | Vins Sherry |
| Garret & Cie | Malaga | Vins Malaga |
| Fenech Artell & Co. | Tarragona | Vins de messe |
| Vigneau & Cambours | Bordeaux | Sauternes et Vins Claret |
| Morin Père & Fils | Beaume | Vins Bourgogne |
| Frederic Kroté | Coblentz | Vins du Rhin |
| A. Sarrazin & Javilliers | Dijon | Vins Tonique Bacchus |
| Kunkulman & Co. | Reims | Champagne Piper |
| Union Champenoise | Reims | Heidsieck |
| Fil Ferero Ricardo | Turin | Champagne Cardinal |
| Cazalis & Pratt | Marseilles | et Duc d'Origny |
| P. Garnier | Enghien les Bains | Vermouth Italien |
| Fred. Miller Brewing Co. | Milwaukeee | Vermouth Français |
| Daukes & Co. | Londres | Liqueurs Françaises |
| Source La Sanitas | Vichy | High Life Lager |
| Source La Regente | Vichy | et Extrait de Malt |
| Société Nouvelle de la Roquefort | Vichy | Bière (Bass' Ale) |
| Blanc & Fils | Roquefort | Porter Guinness Stout |
| H. E. Bouille & Cie | Valence sur Rhone | Eau de Vichy |
| Felix Tourasse | Marseilles | Eau de Vichy |
| Société Anonyme le SOLEIL | Marseilles | Fromage |
| F. Lecourt | Malines | Pâtes alimentaires |
| Duffy & Co. | Paris | Huile d'Olive |
| | Rochester | Savons Castille |
| | | (La Mouche, La Vertu) |
| | | Conserves de Légumes |
| | | Champignons |
| | | Jus de Pommes |
| | | et Jus de Grape |

INTERCOLONIAL RAILWAY

GARE BONAVENTURE UNION

HORAIRE

7.30 A.M. | Saint-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec, Rivière du Loup.

Express Maritime

MIDI | Saint-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec, Rivière du Loup, Campbellton, Moncton, St. John, Halifax et Sydney. Connection directe pour l'Île Terre-Neuve. Samedi excepté.

Le Samedi, ce train va jusqu'à Sainte-Flavie.

4.00 P.M. | Saint-Hyacinthe, Drummondville, Saint-Léonard et Nicolet.

Le Samedi seulement

MIDI | Saint-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec, Rivière du Loup et Ste-Flavie.

BUREAU DES BILLETS

130, RUE SAINT-JACQUES
Coin St-François-Xavier

Tél. Bell Main 615. Tél. des March. 202

H. A. PRICE,

Asst. Agt. Gén. des Passagers.

GEO. STRUBBE,

Agent des passagers et des billets de la ville

AU BALMORAL



Harnais, Selles,

Valises, Sacs de Voyages, Etc., Etc.



Nos voyageurs parcourent tout le Canada.

VENEZ VOIR NOTRE SALLE D'ÉCHANTILLONS

Lamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL

RUE NOTRE DAME OUEST MONTREAL Can

JOSEPH FORTIER Fabricant-Papetier

PAPETERIE MERCANTILE

Livres de Comptabilité, formules, en fonds et sur commande. Fourniture pour chancellerie.

ATELIER DE TYPOGRAPHIE

REGLURE ET RELIURE

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre

MONTREAL

Tél. Bell Main 444.

Tél. Bell Main 445.

Ubalde Garand

Tancrède D. Terroux

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Courtiers

116, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

En face du Bureau de Poste

Effets de commerce achetés. Traités émisés sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas. Echantent les valeurs et les monnaies étrangères.

Avocats

Résidence : 153, rue Notre-Dame, Viauville

W. A. BAKER

... AVOCAT ...

54, rue Notre-Dame Est, MONTREAL
(Autrefois de Mook & Baker) Tél. Main 4331F. de S. A. Bastien, C. R. Phil. Cousineau, LL. D.
J. G. H. Bergeron, B. C. L. A. Jasmin, LL. L.**Bastien, Bergeron, Cousineau & Jasmin**

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.

76, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL
Téléphone Bell Main 2288.S. Beaudin, C. R. L. J. Loranger, LL. D.
Paul St-Germain, LL. L. L. Guérin, LL. B.**Beaudin, Loranger, St-Germain & Guérin**
AVOCATSBureau : 54, rue Notre-Dame-Est, Montréal
Tél. Bell Main 5154-5155

TEL. BELL MAIN 145

FORTUNAT BOURBONNIERE

AVOCAT, Commissaire C. S.

76, rue Saint-Gabriel

Résidence : 684, rue Notre-Dame-Est, près Visitation
Tél. Bell Main 394. MONTREAL

Donat Brodeur, C. R. Hector Garand, LL. B.

BRODEUR & GARAND

AVOCATS

80, rue Saint-Gabriel, Montréal
Tél Bell Main 2223.Hon. A. Dandurand, C. R. F. W. Hibbard, C. R.
L. Boyer, B. A., B. C. L. Ls Gosselin, B. A., B. C. L.
Tél Main 1635 Tél. Main 1453**Dandurand, Hibbard, Boyer & Gosselin**

AVOCATS

Edifice Liverpool and London & Globe Insurance
112 rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

TEL. BELL MAIN 5271

A. GOBEIL

AVOCAT

RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL
75, Edifice de la Banque d'OttawaAffaires administratives et parlementaires,
Québec et Ottawa.**Gouin, Lemieux, Murphy & Berard**

AVOCATS

Edifice New York Life, Montréal

Hon. L. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.
D. R. Murphy, C. R. L. P. Bérard, C. R.
Antonio Perrault, LL. L. J. H. Dillon, B. C. L.

Tél. Bell Main 2279.

A. PAPINEAU MATHIEU

De la Société Légale Mullin & Mathieu

... AVOCATS ...

407 et 408, Bâtisse de la Banque d'Epargne
180, RUE ST-JACQUES, MON REAL

Tél. Bell Main 4458

J. H. RAINVILLE

AVOCAT

97, rue Saint-Jacques, MONTREAL

Ingénieurs-civils

Bell Tel. Main 3814

DE GASPÉ BEAUBIEN

B. Sc. McGILL

M. Ass. C. S. C. E. — M. Ass. A. I. E. E.

INGENIEUR - ELECTRICIEN

72-73 Liverpool & London & Globe.

PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tél. Bell Main 874.

A. & E. LOIGNONINGENIEURS
CIVILS17, Cote de la PLACE D'ARMES
MONTREAL

Tél. Bell Main 3576.

RAOUL RINFRET

Ingénieur civil diplômé

Arpenteur fédéral et provincial

AQUEDUCS

Arpentages

260, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

GRAND STORAGE

JOS. BONHOMME

CARROSSIER ...

CARRIAGE MAKER

200, rue Guy, Montréal

SPÉCIALITÉ : Toujours en mains, Voitures
de livraison.

F. Tremblay

J. O. Mathieu

F. TREMBLAY & CIE

Bois de Sciage et Charpente

ET FABRICANTS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures

Tournage, Découpage et Ouvrage de Menuiserie
de toute description.

400, RUE WILLIAM, MONTREAL

(Coin de la rue Guy)

Bell Main 2012. Marchands 1325 Bell Main 2013

Notaires et Architectes

Tél. Bell 1859.

LEANDRE BELANGER

Notaire, Comptable et Commissaire

20, RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Tél. Bell Main 5744.

Résidence : Fst 3878

MAURICE LORANGER, LL. L.

Notaire et Commissaire

97, rue Saint-Jacques, MONTREAL

Prets d'argent

Administration de succession

W. J. Proulx Tél. Bell Main 2959. J. E. Bouvier

PROULX & BOUVIER

NOTAIRES

15, rue Saint-Jacques, Montréal

Bureau du soir : 1226, Boulevard Saint-Laurent
Tél. Bell Est 1760

Bureau du soir : 357, RUE MAISONNEUVE

TEL. BELL EST 5402

A. RIVEST

NOTAIRE

Bâtisse de "LA PRESSE", Chambre 13, MONTREAL

TEL. BELL MAIN 1970

Argent à prêter sur hypothèque.

Tél. Bell Main 1473

Résidence : STE-THÉRÈSE

LUCIEN GIROUX

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions

43, rue Saint-Gabriel, Montréal

Édifice F.-X. ST-CHARLES LTÉE

Tél. Bell Est 1703.

Tél. March. 297

L. R. MONTBRIANT, A. A. P. Q.

— ARCHITECTE —

MESUREUR et EVALUATEUR

230, rue St-André, Montréal

L. Z. GAUTHIER, 504, rue Sherbrooke-Est

J. E. C. DAoust, 884, Ave du Parc, Annex

GAUTHIER & DAoust

Architectes et Evaluateurs

180, rue St-Jacques, Montréal

Edifice Banque d'Epargne

3me plancher, chambres Nos 7 et 8

Tél. Bell Main 2287

J. A. KARCH

ARCHITECTE

17, Cote de la Place d'Armes

MONTREAL

Ce comité, après avoir discuté cette question, tant au point de vue de l'intérêt des voyageurs de commerce qu'à celui des créanciers chirographaires dont le dividende est susceptible d'être affecté par l'extension de tout privilège, considère que cette demande paraît conforme à l'équité et fondée sur les mêmes raisons d'humanité qui ont fait établir le privilège actuel et universellement reconnu des commis pour salaire.

Votre comité croit, en conséquence, devoir recommander à cette Chambre de solliciter les autorités compétentes de bien vouloir amender nos lois de manière à reconnaître les voyageurs à commission privilégiés pour leurs dépenses et leur traitement au même degré que les commis pour le salaire des trois mois antérieurs à la faillite de leurs patrons.

Le tout respectueusement soumis.

ALPH. DESJARDINS,
Président du comité.

Adopté par le Conseil le 10 mars 1909.

BILL DE LA MERCHANTS LIGHT, HEAT & POWER CO

RAPPORT DES COMITÉS DES " AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LÉGISLATION "

Ce comité s'est réuni le mardi, 9 mars 1909, sous la présidence de M. Isaïe Préfontaine, en l'absence de M. C. H. Catelli.

Étaient présents ; MM. J. O. Labrecque, J. T. Marchand, W. U. Boivin et A. H. Hardy, ces deux derniers invités, et le Secrétaire.

Ce comité, après avoir fait de ce bill un examen approfondi, croit devoir féliciter les promoteurs de ce projet de loi, pour l'initiative que manifestent leurs démarches et travaux dans l'intérêt de la classe commerciale et des citoyens en général.

Ce comité verrait avec satisfaction la Législature acquiescer à la demande de cette compagnie projetée, sauf à protéger les prérogatives des autorités municipales, les droits acquis des personnes intéressées, notamment ceux des propriétaires.

Le tout respectueusement soumis.

ISAÏE PRÉFONTAINE,
Président du comité.

Adopté par le Conseil le 10 mars 1909.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Nouveaux membres admis le 3 mars 1909

M. Beauvais J. P., marchand, 316, St-Laurent, présenté par M. W. U. Boivin ;

M. Bédard T., marchand, L'Assomption, par M. Ludger Gravel ;

M. Brassard R. A., architecte, 9, St-Jacques, par M. W. U. Boivin ;

M. Brisset des Nos Paul, agent d'immeubles, 16, St-Jacques, par M. D. Masson ;

M. Chagnon H., manufacturier, 23, Burnett ave, par M. Ludger Gravel ;

M. Chartrand Amédée, évaluateur, 410, Craig Est, par M. Fred. C. Larivière ;

M. Côté E., marchand, 1413, Ste-Catherine Est, par M. A. H. Hardy ;

M. Chaussé J. Conrad, marchand de bois, coin Ontario et Delorimier, par M. Ludger Gravel ;

M. Dansereau Félix, marchand de bois, 1211, Ontario Est, par M. Ludger Gravel ;

M. Dansereau J. H., marchand de bois, 426, Sherbrooke Est, par M. J. T. Marchand ;

M. DeClercq Geo., secrétaire d'assurance, 11, Boulevard St-Laurent, par M. W. U. Boivin ;

M. Ethier J., maison Laporte, Martin & Cie, par M. C. H. Catelli ;

M. Guindon J. M., marchand-quincaillier, 983, Ste-Catherine Est, par M. Fred. C. Larivière ;

M. Labonté J. A., épicier, 317, Dorchester Est, par M. Fred. C. Larivière ;

M. Larue L., marchand, 137, St-Paul, par M. Ludger Gravel ;

M. Lévesque Jos. W., N. P., M. P. P., 107, St-Jacques, par M. Ludger Gravel ;

M. Mailhot J. Arthur, marchand-quincaillier, 861, Ontario Est, par M. Fred. C. Larivière ;

M. Massicotte Onésime, agent d'immeubles, " La Patrie ", par M. L. Jos. Tarte ;

M. Moineau E., épicier, 2, Craig Ouest, par M. L. J. A. Surveyer ;

M. Mongenais L. T., importateur, 4, Boulevard St-Laurent, par M. Fred. C. Larivière ;

M. Plante J. D., marchand, 109, Place d'Youville, par M. Jos. Fortier ;

M. Poliquin Edmour, pharmacien en gros, 73, St-Denis, par M. D. Masson ;

M. Rainville J. H., avocat, 97, St-Jacques, par M. Fred. C. Larivière ;

M. Rinfret Raoul, ingénieur civil, 260, St-Jacques, par M. A. V. Roy.

**DEPOT D'ECHANTILLONS DE NOS PRODUITS
CANADIENS, MINIERS, VEGETAUX, ETC..
DANS LES ECOLES SUPERIEURES
DE COMMERCE DU PAYS ET
DE L'ETRANGER**

**RAPPORT DU COMITÉ DES " HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES "**

Ce comité s'est réuni le mardi, 9 mars 1909, sous la présidence de M. Geo. Gonthier, président.

Étaient en outre présents : MM. Isaïe Préfontaine, président de la Chambre, A. V. Roy, Fred. C. Larivière, E. D. Marceau, D. Masson, A. N. Brodeur et le Secrétaire.

Ce comité, après avoir pris en considération l'une des principales questions soulevées au cours des remarques de M. Isaïe Préfontaine, président de cette Chambre, dans son discours-programme prononcé à la dernière assemblée générale annuelle, est d'avis unanime de présenter le rapport suivant :

Ce comité croit que l'adoption de mesures ayant pour effet d'obtenir des écoles supérieures de commerce du Canada et de l'étranger l'autorisation d'y déposer et faire garder à la disposition de leurs professeurs, de leurs élèves et des visiteurs de ces institutions des échantillons de nos divers produits, tels que nos bois, papiers, minéraux, etc... en y ajoutant une histoire du Canada, en langues française et anglaise, aussi récente que possible, et comprenant l'historique du développement commercial et économique du Canada, ainsi que des

cartes aussi détaillées que faire se pourrait, serait l'un des moyens les plus efficaces pour faire connaître, apprécier et développer les immenses ressources de notre pays, en contribuant par là, non seulement à encourager l'initiative de la génération qui se lève, mais en attirant aussi une saine et vigoureuse immigration en même temps que des capitaux étrangers.

Ce comité croit devoir, en conséquence, prier cette Chambre de faire cette suggestion aux autorités compétentes en les sollicitant de bien vouloir y acquiescer aussitôt que possible.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE GONTHIER,
Président du comité.

Adopté par le Conseil le 10 mars 1909.

CONDOLEANCES

A sa séance régulière tenue le 10 mars 1909, le Conseil a adopté les résolutions suivantes :

Sur motion de M. Jos. Contant secondé par M. Fred. C. Larivière le Conseil adopte à l'unanimité la résolution suivante :

" Les membres de cette Chambre ont appris avec douleur le décès de M. l'Ex-Maire Jacques Grenier, 1er président de la Chambre. Ils ne sauraient passer sous silence les services qu'il a rendus à cette dernière lors de sa fondation.

" Il est résolu que copie des présentes soit transmise à la famille du regretté défunt "

Sur motion de M. J. Marchand secondé par M. W. U. Boivin, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

" Les membres de cette Chambre ont appris avec un vif regret le décès de M. Louis Geoffré, membre de cette Chambre et désirent transmettre à sa famille, leurs vives sympathies dans le malheur qui vient de la frapper, et ils chargent le secrétaire de transmettre copie des présentes à la famille du regretté défunt "

ABOLITION DES TAUX DE PEAGE SUR LE PONT VICTORIA

RAPPORT DU COMITÉ DES "TRANSPORTS"

Ce comité s'est réuni le vendredi, 19 février 1909.

Étaient présents : MM. Isaïe Préfontaine, président de la Chambre, J. P. Mullarkey, président du comité, A. V. Roy, Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, Jos. Fortier, Hon. Alph. Desjardins, D. McDonald, D. Masson, Geo. A. Simard, invité, et le Secrétaire.

Votre comité, après avoir pris en considération la lettre de M. Geo. A. Simard, adressée à M. A. V. Roy, 1er vice-président de cette Chambre, demandant l'appui de la Chambre pour recommander au gouvernement de conclure des arrangements avec la compagnie du G. T. R. afin de rendre libre et gratuit le passage des piétons et des voitures sur le pont Victoria et en attendant afin d'obtenir une réduction des tarifs de péage à un taux aussi minime que possible, est unanime à suggérer au Conseil de cette Chambre d'adopter une résolution priant le gouvernement de prendre des mesures à cet effet.

Votre comité est de plus unanime à se déclarer favorable au principe des voies de communications libres sur les ponts et chemins publics afin de faciliter les relations commerciales entre les districts ruraux et la métropole et plus spécialement les comtés de la rive sud actuellement privés de cet avantage dans leurs rapports avec la Cité de Montréal.

Le tout humblement soumis.

(Signé) J. P. MULLARKEY,

Président du comité.

Adopté le 25 février 1909.

La Chambre, sur proposition de M. C. H. Catelli, secondée par M. Joseph Contant, après avoir pris communication du rapport ci-dessus, a ajouté aux conclusions de ce rapport la recommandation au gouvernement fédéral et à la Commission des

chemins de fer du Canada de prendre les mesures nécessaires pour établir un prix uniforme de passage sur le pont Victoria par toutes les compagnies de chemins de fer électriques, et de procurer ainsi aux citoyens de la rive sud du St-Laurent un accès direct et à bon marché au centre de la métropole, de manière à ce qu'en peu d'années les villes de St-Lambert et de Longueuil deviennent le Brooklyn de la capitale commerciale de ce pays.

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE

Séance spéciale du Conseil, le mardi, 23 fév. 1909

Présidence de M. Isaïe Préfontaine, président.

Étaient présents : MM. A. V. Roy, 1er vice-président, Fred. C. Larivière, 2^{me} vice-président, Jos. Fortier, trésorier, G. Boivin, A. N. Brodeur, W. U. Boivin, C. H. Catelli, Hon. Alph. Desjardins, A. H. Hardy, Ludger Gravel, Arm. Chaput, J. O. Labrecque, D. Masson, E. D. Marceau, J. P. Mullarkey, L. J. A. Surveyer et le Secrétaire.

Le président déclare qu'il a cru devoir convoquer d'urgence le Conseil, pour porter à sa connaissance immédiate la requête d'une compagnie privée demandant à une date très prochaine à la Commission Internationale des voies d'eau limitrophes l'autorisation d'entreprendre certains travaux sur le St-Laurent près de la Rivière aux Cèdres. Les intérêts de la navigation ont invité la Chambre à se faire représenter sans délai dans une conférence de corps commerciaux tenue à Montréal lundi le 22 février dernier.

Le président, après avoir consulté les membres du comité des Transports, a cru devoir acquiescer à cette invitation, et il s'empresse de référer le tout au Conseil pour qu'il prenne telle action qu'il croira sage dans les circonstances.

M. J. P. Mullarkey, président du comité des "Transports", communique le rapport dont copie est publiée à une autre page du présent bulletin.

M. C. H. Catelli ajoute les informations suivantes :

Si l'on construit un barrage sur le rapide des Cèdres, ce barrage prendrait un tiers du volume total d'eau d'après le rapport du capitaine Botter, pilote du rapide des Cèdres et du Cornwall.

Mais comme il n'y a déjà que sept pieds d'eau, à certains endroits, il n'en resterait plus que cinq, de sorte que les bateaux de la Cie du Richelieu qui prennent un fort tirant d'eau ne pourraient plus descendre.

D'un autre côté, il est évident que les bateaux, même les plus rapides, devant passer par le canal de Cornwall seraient empêchés d'arriver à temps à Montréal pour correspondre avec l'heure du départ des bateaux de Québec. De plus, ces vaisseaux venant de l'ouest, arrivant de nuit à Montréal, ne pourraient sauter les rapides de Lachine, ce qui diminuerait de moitié l'attraction du voyage.

On se plaint actuellement de l'exiguïté des canaux de Cornwall et de Lachine, parce qu'on y fait passer les billots, qu'en serait-il quand tous les bateaux y passeraient ?

La compagnie "Cedars Rapids Manufacturing" propose de faire des travaux d'approfondissement. Mais ces travaux, en changeant les courants, deviendraient très dangereux pour les navires.

Sur motion de M. J. P. Mullarkey, secondée par M. C. H. Catelli, ce rapport est adopté à l'unanimité et il est décidé que copies en seront adressées à qui de droit.

Ajournement.

Séance du Conseil, le jeudi, 25 février 1909

Présidence de M. Isaïe Préfontaine, président.

Etaient présents : MM. A. V. Roy, 1er vice-président, Fred. C. Larivière, 2me vice-président, Jos. Fortier, trésorier, G. Boivin, A. N. Brodeur, W. U. Boivin, N. Beaudry, Jos. Contant, C. H. Catelli, Arm. Chaput, Hon. Alph. Desjardins, A. H. Hardy,

Ludger Gravel, J. O. Labrecque, J. T. Marchand, D. Masson, L. J. A. Surveyer, Ls Jos. Tarte et le Secrétaire.

Assistaient également à la séance : MM. Geo. Simard et le Dr P. Ste-Marie.

Les procès-verbaux des séances des 17 et 23 février courant sont lus et adoptés.

Courrier. — Une lettre de l'Association Décimale de Londres envoyant un échantillon d'une clef du système métrique avec documents et détails divers et annonçant leur intention de faire à chacun des membres de notre Chambre le plaisir de lui en faire parvenir.

Une lettre de M. J. M. A. Deneault, Directeur du *Pionnier*, se déclarant satisfait et enchanté des dispositions de notre Chambre quant au développement des moyens de communication par chemins de fer entre le nord-ouest de Montréal et la métropole, et nous assurant de son dévouement le plus pressé pour nous faire parvenir tous les tracés, plans et autres informations utiles à cette fin.

Le pont Victoria. — *La circulation gratuite des piétons et voitures.* — *Réduction des taux de passage.* — Lecture est donnée du rapport du comité des "Transports" dont le texte est publié à la page 59.

Après quelques mots de commentaires par l'Hon. Alph. Desjardins et de M. Geo. A. Simard et autres, avant que le rapport soit adopté. M. C. H. Catelli, secondé par M. Joseph Contant propose d'y ajouter le paragraphe suivant :

" Le Conseil décide en même temps de prier le "gouvernement fédéral de charger la Commission "des chemins de fer d'établir un taux uniforme "pour l'usage du pont Victoria par toutes les "compagnies de chemins de fer électriques et de "procurer ainsi aux citoyens de la rive sud du "Saint-Laurent un accès direct et à bon marché, de "manière à ce qu'en peu d'années, les villes de "Saint-Lambert et de Longueuil soient devenues "le Brooklyn de la capitale commerciale de ce "pays", et le rapport ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Commerce

Tel. Bell Main 2701.

GEO. GONTHIER

Expert Comptable et Auditeur

Chambres 205 à 209, Edifice Wilson
11 et 17, Cote de la Place d'Armes
MONTRÉAL

Révillon Frères, Ltée

134-136, RUE MCGILL
MONTRÉAL

Négociants en Gros en
... FOURRURES

NEW-YORK — SHANGHAI
CHICAGO — EDMONTON
LONDRES — KHABAROF-K
MOSCOU — LEIPZIG
PARIS — NIGOLAIEWSK

Joseph Bourque

ENTREPRENEUR
GENERAL . . .

134, RUE ALMA
HULL, Qué.

ÉTABLI EN 1882

CHARBON ANTHRACITE ET BITUMINEUX

ERNEST LEMIRE

Importateur et marchand de

BOIS, CHARBON, GRAIN, FOIN
En Gros et en Détail

Bureau principal : 367, rue Richmond, Montréal
Succursale No 208, rue Guy

Nouvel établissement, coin Carmel et St-Denis
(En gros seulement) Tél. Est 6349

Tél. Main 6851. Tél. Main 3911. Tél. des March. 1445

STOCKS DE COBALT

Toutes les dernières informations au sujet
de Cobalt sont données par

Gordon & Popham

Membres de la Montreal Mining Exchange

84, RUE SAINT-FRANCOIS-XAVIER

En écrivant, mentionnez notre Bulletin.

Commerce

BUREAUX : Propriétaire de carrières
COTE-DES-NEIGES de Granit, Rose, Rouge
MONTREAL et Gris.

JOS. BRUNET

Manufacturier et importateur de

Granit à construction et décorations tombales
Gros et détail Estimés sur demande.

COTE-DES-NEIGES, MONTREAL

Tél. Bell Up 1466. (Communication gratuite)

L. V. DION propriétaire.

P. K. HUNT, Gérant.

THE NEW ST. LOUIS HOTEL QUEBEC

Remis à neuf. Elévateur électrique
Taux \$2.50 à \$4.00 par jour

L'HOTEL LE PLUS EN VOGUE DE QUEBEC

Demandez notre guide illustré de la ville de Québec.

Salles pour échantillons.

Elévateur et lumière électrique

HOTEL CLARENDON QUEBEC, Que.

Situé à proximité des édifices du Parlement,
du Palais de Justice et de la Terrace Dufferin.
En face de l'Hôtel de Ville.

L. A. COTÉ, Gérant. J. T. BÉGIN, Prop.

OLIVIER LIMOGES

CARRIERE : Coin Laurier et Dufferin
TEL. BELL EST 936

FOURNEAUX :

Tél. Bell Est 898 Tél. des March. 1674
Résidence privé : Est 107
Toujours en maïs, pierre de taille et de maçonnerie et
aussi première qualité de chaux.

Ordres exécutés promptement.

477, rue Papineau, MONTREAL

COFFRES-FORTS
POELES EN ACIER
CHAPLEAU
REGISTERED
LYMBURNER LIMITED
INGENIEURS, MACHINISTES, FORGERONS
MOULEURS ET FINISSEURS EN CUIVRE
PLAQUEURS EN NICKEL, ARGENTEURS
BUREAU ET MANUFACTURE
5-15 RUE DES COMMISSAIRES
TEL. BELL MAIN 89
SALLE DE VENTE
70 RUE NOTRE DAME EST.
MONTREAL

Commerce

Tel. Bell Main 4912.

P. A. GAGNON

Comptable licencié

Chambre 801, "Edifice New-York Life"

11, PLACE D'ARMES
MONTREAL

Tél. Bell Main 1399 et 3514.

Tél. des Marchands 2102 et 710.

L. THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funèbres
et Embaumeur

Coin ROY et SANGUINET
16½ St-Urbain — 237 Centre

Voitures doubles à la disposition du public.

Membre de la Chambre de Commerce.

Tél. Bell Main 2921.

Boite B. P. 2432

WILSON & LAFLEUR

Successeurs de C. THEORET

Editeurs de Livres de Droit
IMPORTATEURS, RELIEURS, ETC.

17 et 19, rue Saint-Jacques
MONTREAL

BREVETS

Marques de Commerce

C. C. COUSINS

Solliciteur de
PATENTES

506, Edifice "NEW YORK LIFE"
MONTREAL

Tél. Bell Main 6696.

ED. POLIQUIN & CIE

73, rue St-Denis
MONTREAL

REPRESENTANTS LA

Société Générale de Produits Industriels
Français, Paris.

Les Capsules Broncols dans le traitement
de la Toux, Catarrhe, Bronchite, La-
ryngite, l'Asthme, la Phtisie et toute
affection des voies respiratoires.

Une Agence-Générale d'Assurance à Montréal

Un journal américain constatait, il y a quelque temps, que les Canadiens français n'étaient pas à la tête d'aucuns bureaux ou agences dans leur province. Les assurances "DOMINION" et de "RIMOUSKI" ont compris la chose et ont confié leur agence-générale à l'un des nôtres.

M. L. A. MASSÉ, qui a une grande expérience en assurance, fut chargé d'organiser le bureau d'agence, pour la province de Québec, de la "DOMINION", dont le siège social est à Toronto.

L'Assurance contre l'incendie de "RIMOUSKI" a aussi confié son agence-générale pour une partie de la province et toute la ville de Montréal, à notre ami et les succès constants qui ont couronné ses efforts prouvent qu'ils ont fait un choix judicieux.

Comme nous le disions plus haut, M. MASSÉ est le seul canadiens français qui a une agence-générale dans notre province. Les deux Compagnies qu'il représente, donnent autant de garantie que n'importe qu'elle autre. Elles sont sous le contrôle du gouvernement et ont fait le dépôt requis par la loi.

Ces deux compagnies ont maintenant des représentants dans toutes les parties du Canada ; et de tous sans exagération, c'est le bureau de Montréal qui fait le meilleur volume d'affaires.

Les deux Compagnies ont pris pour ligne de conduite de payer promptement les pertes causées par l'incendie.

Les bureaux de M. MASSÉ, sont aux Nos 71 et 71A, rue Saint-Jacques.



Bureaux de l'Agence-Générale des Assurances "Dominion" et "Rimouski" aux Nos 71 et 71a, rue Saint-Jacques, dont M. L. A. Massé a la charge.

Nos affaires municipales et les amendements à la charte de la Cité. — Lecture est donnée du rapport du comité spécial des "Affaires municipales" sur ce sujet, lequel est présenté par MM. C. H. Catelli et A. V. Roy, et reçu par le Conseil. (Voir page 55 du bulletin.)

Sur motion de M. A. N. Brodeur, le Conseil adopte la résolution suivante :

"Le Conseil de cette Chambre est heureux de constater les démarches faites tendant à obtenir la réduction du nombre des échevins et l'établissement d'une commission de contrôle pour la meilleure administration des affaires de notre ville.

"Cette Chambre serait heureuse de voir ses membres prêter leur concours aux citoyens qui prendraient les mesures voulues pour donner suite à ces vœux."

L'augmentation des tarifs et charges du commerce dans le port de Montréal. — Le président de la Chambre attire l'attention du Conseil sur ce sujet important, et à sa suggestion, cette question sera examinée avec soin et l'étude en est confiée au comité des "Transports".

Les mesures à prendre pour faire obtenir aux délibérations des Chambres de Commerce toute l'efficacité qu'elles méritent auprès de nos gouvernements. — Le président de la Chambre rappelle aussi cette autre matière d'intérêt général qui est référée, pour considération, à tous les présidents de comités.

Le prix de l'éclairage à l'électricité. — M. A. H. Hardy est d'avis qu'il serait opportun pour le commerce d'aviser aux mesures et démarches qui pourraient être poursuivies ou appuyées pour arriver à obtenir cet article de nécessité courante à un taux raisonnable. Cette question est, de son consentement, ajournée à une séance ultérieure.

La surveillance des travaux de la session fédérale. — Sur motion de M. C. H. Catelli, le comité de Législation est prié de suivre et surveiller les divers bills présentés au parlement afin de tenir le Conseil au courant de ce qui pourrait concerner les intérêts du commerce.

Les délais pour déchargement des chars. — M. C. H. Catelli signale à l'attention l'importance de la décision récente de la Commission des chemins de fer du Canada niant au consignataire la faculté de s'excuser de ses retards dans le déchargement d'un ou de plusieurs de ses chars, en invoquant, comme compensation, le fait de la durée de la fraction de temps dont il a pu faire bénéficier plus tôt la compagnie de l'usage libre d'un ou de plusieurs autres de ses chars, en les déchargeant en moins de temps qu'il n'en est généralement accordé aux consignataires de marchandises du même genre.

Condoléances — Sur motion de M. Jos. Fortier, des résolutions de condoléances sont votées aux familles de MM. C. A. Giroux, David Madore et Stephen Hurteau, membres de cette Chambre, décédés dans le courant de la semaine.

Proposition de nouveaux membres. — Ont été ensuite proposées un certain nombre de personnes dont les noms figurent à une autre page de notre bulletin de mars courant comme ayant été admis à l'assemblée générale du 3 mars.

Ajournement.

ASSEMBLEE GENERALE MENSUELLE

Rapport sommaire de la séance du 3 mars 1909

Présidence de M. Isaac Préfontaine, président.

Étaient présents : MM. A. V. Roy, 1er vice-président, Fred. C. Larivière, 2ème vice-président, Jos. Fortier, trésorier, G. Boivin, A. N. Brodeur, N. Beaudry, W. U. Boivin, C. H. Catelli, Ludger Gravel, A. H. Hardy, A. J. de Bray, D. Masson, E. D. Marceau, C. E. Martin, J. T. Marchand, J. P. Mullarkey, L. Jos. Tarte, E. Tremblay, L. J. A. Surveyer, Dr P. Ste Marie, L. N. Veilleux et le Secrétaire.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 février dernier est lu et adopté.

Courrier. Des accusés de réception par Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada par la Commission des chemins de fer du Canada et par MM. les députés H. B. Ames, C. J. Doherty, M. Martin, F. D. Monk, A. Verville et C. A. Wilson, quant au rapport du comité des "Transports" adopté et transmis par notre Chambre, concernant la gratuité de passage des piétons et voitures, et en attendant, la réduction provisoire des taux de péage sur le pont Victoria.

Une circulaire de l'Association Forestière canadienne communiquant un programme des travaux et études projetés par cette association pour sa prochaine réunion annuelle tenue ensuite à Ottawa le onze mars dernier.

Une demande d'informations sur une liste de nos maisons canadiennes s'occupant d'importations et d'exportations avec l'île de Cuba ou quelque autre pays de l'Amérique du Sud.

Une lettre de la Chambre de Commerce de Ville-Marie avec une requisition couverte de milliers de signatures des habitants de la région du Témiscamingue, demandant le concours de la Chambre pour obtenir de la Cie du Pacifique Canadien la prolongation de son embranchement Mattawa-Témiscamingue jusqu'à Ville-Marie, et si possible jusqu'à la rencontre de la ligne du Grand Tronc Pacifique. Référée au comité des "Transports".

Une lettre de remerciements de la famille de feu David Madore pour la récente résolution de condoléances de notre Chambre à l'occasion du décès de ce sociétaire estimé.

Une lettre de M. Armstrong offrant de donner une communication de plans et des informations tendant à établir l'opportunité qu'il pourrait y avoir de construire un viaduc sous le fleuve St-Laurent pour tenir lieu de la reconstruction projetée du pont de Québec et de plus sur les améliorations à faire à St-Jean, Nouveau-Brunswick comme port d'hiver. Référée au comité des "Transports".

Une lettre de M. Geo. A. Simard concernant les taux de péage sur le pont Victoria.

Inspection des installations électriques. — Un rapport du comité de "l'Enseignement technique et des Industries manufacturières" à ce sujet dont le texte a été publié à la page 58 de ce bulletin, est lu et adopté sur motion de M. A. V. Roy, secondée par M. L. J. A. Surveyer.

Le président de la Chambre déclare que le comité des présidents des commissions permanentes de cette Chambre s'est remis à l'œuvre pour l'étude des suggestions du discours-programme relatives à la création d'une commission permanente du commerce, et la fédération des Chambres de Commerce de la province et rapporte progrès.

Le prix de l'éclairage à l'électricité pour les magasins et résidences. — M. L. J. Tarte communique un mémoire à ce sujet qui est référé au comité des "Affaires municipales".

Le congrès de la lettre de change à La Haye. — M. A. J. de Bray, directeur de l'École des hautes études commerciales de Montréal signale à l'attention des membres le congrès qui se fait à ce sujet et regrette de constater que l'Angleterre et le Canada n'y paraissent pas y avoir été représentés. Référé au comité de Législation.

Et sur motion de M. A. H. Hardy, la présente assemblée générale est ajournée au 7 avril prochain.

Séance du Conseil, le mercredi, 10 mars 1909

Présidence de M. Isaïe Préfontaine, président.

Etaient présents : MM. A. V. Roy, 1er vice-président, Fred. C. Larivière, 2ème vice-président Jos. Fortier, trésorier, G. Boivin, W. U. Boivin, A. N. Brodeur, Jos. Contant, Arm. Chaput, Hon. Alph. Desjardins, A. H. Hardy, Ludger Gravel, Geo. Gonthier, J. O. Labrecque, E. D. Marceau, D. Masson, J. T. Marchand, O. S. Perrault, D. Parizeau et le Secrétaire.

Assistaient également à la séance : MM. A. J. de Bray, Alex. Machéras, Léon Globenshy, L. C. de Tonnancour.

Le procès-verbal de l'assemblée du conseil du 25 février dernier est lu et adopté.

Courrier. — Deux accusés de réception l'un par Sir Lomer Gouin, Premier Ministre de cette province et, l'autre de l'Hon. L. A. Taschereau, Ministre des Travaux Publics, quant au rapport de notre comité de l'Enseignement technique et des industries manufacturières adopté par notre Chambre au sujet de l'inspection des installations électriques.

Le Bill de la merchants Light, Heat & Power Co. — Lecture est donnée d'un rapport des comités conjoints des "Affaires municipales et de Législation" à ce sujet, suggérant de prier la Législation d'acquiescer à la demande des promoteurs de cette compagnie projetée, en veillant à la légitime protection des droits des tiers intéressés.

Sur motion de M. J. T. Marchand, ce rapport est adopté à l'unanimité et sur motion de M. W. U. Boivin, il est décidé d'en transmettre des copies à qui de droit.

Les Écoles Supérieures de Commerce et le concours que le pays pourrait en obtenir pour faire connaître nos ressources de tous genres. — Lecture est donnée d'un rapport de notre comité des hautes études commerciales sur ce sujet, dont le texte est d'ailleurs publié à une autre page de ce bulletin.

Sur motion de M. Geo. Gonthier, président de ce comité, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Les appointements ou traitements à commission des voyageurs de commerce et leur mode de collocation à désirer au point de vue de l'équité au cas de faillite de leurs patrons. — Lecture est donnée d'un rapport du comité de Législation à ce sujet (voir page 56 de notre présent bulletin) lequel rapport est adopté à l'unanimité.

Sur motion de l'Hon. Alph. Desjardins, il est décidé d'en transmettre des copies à qui de droit.

Projet de création d'une commission canadienne du commerce équivalente à celle des chemins de fer, etc. — Le comité des présidents des commissions permanentes de cette Chambre, déclare par l'entremise du président de la Chambre, rapporter progrès.

Demande de la Chambre de Commerce de Sherbrooke à la Commission des chemins de fer du Canada. — M. A. H. Hardy produit au sujet d'une demande récente et pendante de cette Chambre un mémoire tendant à établir l'opportunité pour notre Chambre de lui accorder son appui. Le tout est référé au comité des Transports.

Un entrefilet regrettable au sujet de la Chambre publié sous la signature de M. A. Simard. — Dans l'intérêt du prestige et de la réputation de la Chambre, M. A. N. Brodeur a signalé à l'attention de la Chambre les insinuations qu'il prétend inexacts et injustes, à l'adresse du Conseil contenues dans une correspondance signée par M. Geo. Simard et publiée dans "Le Canada" du 6 mars dernier à l'occasion de la résolution du Conseil du 25 février amendant le rapport de notre rapport du comité des transports sur le pont Victoria et les taux de péage des piétons, et voitures etc.

Il est faux, a dit M. Brodeur, que le rapport du comité des Transports ait été préparé et surchargé d'aucune idée autre que celles discutées dans la séance du comité à laquelle M. Simard assistait à titre d'invité.

C'est le Conseil seul qui a décidé, séance tenante, en vertu de ses prérogatives habituelles, d'ajouter un paragraphe aux conclusions du rapport. Ainsi amendé, le rapport a été adopté à l'unanimité.

M. Simard qui assistait à cette réunion, continue M. Brodeur, s'est abstenu de protester contre cette partie des conclusions qu'il considère aujourd'hui, comme inopportune.

MM. Joseph Contant et Isaïe Préfontaine, président de la Chambre, ont appuyé énergiquement les remarques de M. Brodeur.

Proposition de nouveaux membres. — Sont ensuite proposées comme candidats à cette Chambre, des personnes dont le nom figure dans une liste de nouveaux membres publiée à une autre page de ce bulletin comme devant être présentés comme nouveaux membres à la prochaine assemblée générale le sept avril prochain.

Ajournement.

Candidatures pour admission de nouveaux membres

A être présentées à la prochaine assemblée générale de mercredi, le sept avril prochain.

- M. Audet Eugène, avocat, 72, Notre-Dame Est, présenté par M. F. Bourbonnière.
- M. Auger E., marchand, 332, Saint-Laurent, présenté par M. Jos. Fortier.
- M. Barbeau J. B., entrepreneur, 234, Galt Avenue, présenté par le Dr Philippe Ste-Marie.
- M. Beauchamp Emile, avocat, 72, Notre-Dame Est, présenté par M. Arm. Chaput.
- M. Bissonnet, avocat, 38, Notre-Dame Est, présenté par M. F. Bourbonnière.
- M. Boucher Wilfrid E., ingénieur-civil, 15, Boulevard Saint-Laurent, présenté par M. J. O. Labrecque.
- M. Brouillet Henri, N. P., 60, Notre-Dame Est, présenté par M. J. O. Labrecque.
- M. Cousineau A., agent d'immeubles, 68, Saint-Jacques, présenté par M. Jos. Fortier.
- M. Décary E. R., notaire, bâtisse "Commercial Union", présenté par M. Arm. Chaput.
- M. Desautels Oscar, notaire, 20, Saint-Jacques, présenté par M. Jos. Contant.
- M. Dupré Ls-Philippe, avocat, 4, Boulevard Saint-Laurent, présenté par M. J. O. Labrecque.
- M. Gagné Horace J., avocat, 97, Saint-Jacques, présenté par M. J. O. Labrecque.
- M. Girard A., agent d'immeubles, 360, Sainte-Catherine Est, présenté par M. M. Langlois.
- M. Goyer G., agent d'immeubles, Montréal, présenté par M. Ludger Gravel.
- M. Lamarche Jos. Paul, avocat, 20, Saint-Jacques, présenté par M. Ludger Gravel.
- M. Lavallée C. H., avocat, 80, Saint-Gabriel, présenté par M. Ludger Gravel.
- M. Loranger Jos. H., avocat, 97, Saint-Jacques, présenté par M. W. U. Boivin.
- M. Lorrain Léon, courtier d'assurances, 16, Saint-Jacques, présenté par M. Arm. Chaput.
- M. Martin Gilbert, agent d'immeubles, 38, Notre-Dame Est, présenté par M. Joseph Fortier.
- M. Moquin Jos., épicier, 120, St-Denis, présenté par M. Ludger Gravel.

- M. Normandin Adolphe, manufacturier, 309, St-Paul, présenté par M. Ludger Gravel.
- M. Paradis P., fabricant de coffres-forts, 276, Craig Est, présenté par M. Ludger Gravel.
- M. Paradis E. P., importateur, 72, Notre-Dame Est, présenté par M. Ludger Gravel.
- M. Robitaille Clément, avocat, 72, Notre-Dame Est, présenté par M.
- M. St-Jean, L. G., marchand, 37, Notre-Dame Ouest, présenté par M. L. J. A. Surveyer.
- M. St-Julien J. A., avocat, 60, Notre-Dame Est, présenté par M. J. T. Marchand.
- M. Vaillancourt Louis, carrossier, 73, St-Timothée, présenté par M. Ludger Gravel.
- M. Viau H. R., courtier, 74, St-Gabriel, présenté par M. Alex. Orsali.
- M. Ward Joseph, marchand, 115, Place d'Youville, présenté par M. Ludger Gravel.

AUGMENTATION DE LA POLICE PROVINCIALE

INTERETS SUR LES COMPTES OUVERTS DE MARCHANDISES

Rapport du Comité de Législation

Ce comité s'est réuni le mardi, 16 mars 1909, sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, président.

Étaient en outre présents : MM. Isaïe Préfontaine, président de la Chambre, A. N. Brodeur, Ed. Brossard, L. J. Loranger, H. Laporte et Alex. Prud'homme, ces deux derniers invités, et le Secrétaire.

Ce comité, après avoir pris connaissance des remarques et informations fournies à ce sujet par M. l'ex-maire Laporte, est d'avis de présenter le rapport suivant :

Votre comité croit que la prévention de vols et autres offenses commis en ces derniers temps dans diverses localités des districts ruraux de cette province requerrait une augmentation du personnel et de l'efficacité du service de la police provinciale.

Votre comité considère qu'en effet, sans l'adoption de mesures immédiates pour les conjurer, des périls trop fréquents menacent constamment la vie et la sécurité des personnes et de la propriété des citoyens de cette province, vû entr'autres causes le caractère cosmopolite de la population étrangère de gens inconnus et sans aveu qui passent dans notre pays.

Votre comité a constaté qu'entr'autres inconvénients, le commerce aurait à souffrir de l'insuffisance de protection de la police provinciale des dommages tout particuliers sous forme d'élévation de taux de primes d'assurances contre le vol et des craintes raisonnables de rapines de nature à porter les banques et autres institutions financières à ne pas consentir à ouvrir des succursales réclamées sur les divers points de la campagne par le développement des affaires de cette province.

Votre comité suggère, en conséquence, au Conseil de cette Chambre de prier instamment les autorités compétentes de cette province d'adopter au plus tôt les mesures voulues pour augmenter l'efficacité du service de notre police provinciale de manière à assurer à la sécurité des personnes, de la propriété et particulièrement du commerce de cette province toute la protection qui leur est due.

2o Les comptes commerciaux et le cours légal des intérêts à compter de l'échéance fixée sur les factures, comme à compter de celle des traites et billets promissoires.

Ce comité, après avoir constaté l'anomalie qu'il y aurait de voir les fournisseurs, soit aux détaillants, soit aux consommateurs privés de l'avantage de charger l'intérêt sur les comptes courants de marchandises à compter de leur échéance telle que fixée entre les parties et indiquée par les factures, alors que cet intérêt est payable sur ces mêmes comptes, quand ils ont été reconnus par traites ou par billets, est d'avis qu'il serait équitable de mettre ces comptes sur un pied d'égalité.

Considérant que de ce chef les fournisseurs perdent des montants considérables par suite des

retards et négligences de leurs acheteurs et que l'intérêt, surtout s'il n'est exigé qu'au taux légal de cinq pour cent, ne représente pas une indemnité proportionnée au dommage subi par le créancier pour le retard de ses rentrées dans les avances faites.

Le comité prie le Conseil de cette Chambre d'attirer l'attention des autorités compétentes sur les inconvénients de cet état de choses et de prendre les mesures qu'il jugera opportunes pour y obvier.

3o Circulaire des autorités fédérales demandant des suggestions d'intérêt commercial.

Ce comité, après avoir pris connaissance de cette circulaire et été informé que M. le Directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal avait commencé un travail sur ce sujet, décide d'en ajourner l'étude et d'inviter M. A. J. de Bray à s'adjoindre en collaboration à ce comité.

Le tout humblement soumis,

ALPH. DESJARDINS,
Président du comité.

Adopté par le Conseil le 17 mars 1909.

Commission permanente de commerce et délégation
commerciale à l'étranger

FEDERATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DE LA PROVINCE

Rapport du Comité de tous les présidents

Ce comité s'est réuni les 1er et 15 mars 1909, sous la présidence de M. Isaïe Préfontaine, président.

Étaient en outre présents : MM. A. V. Roy, Fréd. C. Larivière, G. Boivin, Jos. Contant, C. H. Catelli, T. Charpentier, Jos. Fortier, Ludger Gravel, E. D. Marceau, D. Masson, J. P. Mullarkey, Alex. Prud'homme, J. A. Vaillancourt et le Secrétaire.

1o Ce comité, après avoir pris en considération le projet de la création d'une Commission permanente de commerce déjà recommandé par un rapport adopté par cette Chambre le 20 mai 1908 (voir Bulletin de mai 1908, page 98) est d'avis de présenter le rapport suivant :

Votre comité est unanime à souhaiter l'établissement le plus prochain possible d'une Commission consultative du commerce qui pourrait être chargée de mettre à la disposition des autorités l'avantage de leurs recherches et des enquêtes nécessaires pour la solution des problèmes économiques, pour la protection et le développement des intérêts du commerce et de l'industrie de notre pays.

Votre comité croit qu'une telle Commission faciliterait aux autorités compétentes la tâche de développer le commerce domestique et étranger et aiderait dans les décisions de législation commerciale, telles que celles des tarifs, des traités de commerce, etc...

Votre comité croit que cette Commission pourrait réunir et répandre dans le commerce les renseignements maintenant épars et trop ignorés sur les divers marchés extérieurs.

Votre comité croit devoir, en même temps, suggérer de renouveler auprès des autorités compétentes ses instances pour l'extension et le développement de notre service d'agents commerciaux.

Fédération des chambres de commerce de la province. — Ce comité, après avoir pris en considération l'opportunité qu'il y aurait de faire obtenir aux institutions du genre de la nôtre, toute l'efficacité que méritent leurs délibérations auprès des autorités, est d'avis de présenter le rapport suivant :

Ce comité considère de la plus haute importance de recommander instamment à cette Chambre de prendre immédiatement les mesures et de faire les démarches requises pour inviter les Chambres-Sœurs de notre province à envoyer des délégués pour conférer avec notre Chambre à une assemblée ultérieure aussi prochaine que possible afin de discuter diverses questions d'intérêt général com-

prenant entr'autres : 1o les mesures à suggérer aux autorités fédérales en réponse à la circulaire récemment transmise par ces dernières dans l'intérêt de notre commerce domestique et extérieur ; 2o les moyens à prendre pour développer nos relations commerciales avec l'étranger ; 3o la législation concernant les Cies de transport par terre et par eau et celle des connaissements et autres questions d'intérêt commercial, agricole, etc..., etc...

Ce comité suggère de plus d'assurer les Chambres Sœurs de son concours pour l'étude de toutes autres matières qui pourraient intéresser la communauté commerciale de cette province, avis préalable devant en être donné au moins dix jours avant la date choisie par cette Chambre pour cette assemblée.

Ce comité croit qu'il serait très opportun de profiter de cette circonstance pour réaliser l'établissement de la fédération des Chambres de Commerce de cette province, pour procéder à la considération et l'adoption, s'il y a lieu, de règlements à cet effet et étudier toutes autres questions d'intérêt général.

Le tout humblement soumis,

ISAÏE PRÉFONTAINE.

Président du comité.

Adopté par le Conseil le 17 mars 1909.

CÀ ET LÀ

A. — Nos deux prochains dîners-causeries

Le prochain de ces dîners aura lieu au Club Canadien, 371 rue Lagauchetière Est, mercredi le 14 avril prochain, et le suivant aura lieu ensuite mercredi, le dix-neuf mai.

Ceux de nos membres qui désireraient y prendre part sont priés d'en prévenir au plus tôt le secrétaire de la Chambre.

BUREAUX A LOUER

Dans l'Edifice de la Chambre de Commerce, au premier et au deuxième étage pouvant comporter plusieurs subdivisions. Bureaux bien éclairés. Prix modérés. Possession immédiate, au No 76, rue Saint-Gabriel. S'adresser au secrétaire de la Chambre de Commerce du District de Montréal.